

Données Sécurité



PA801



Pastilles javel

1. Identification de la substance

Nom du produit: Pastilles javel
Emploi de la substance : Pastilles désinfectantes
Fournisseur : Voir producteur
Renseignements en cas d'urgence:
Centre anti-poison de Nancy +33 (0) 3 83 32 36 36

2. Composition/informations sur les composants

Caractérisation chimique
Description : Produit de nettoyage
Composants dangereux :
CAS: 51580-86-0
EINECS: 220-767-7
troclosène sodique, dihydrate
Xn, N; R 22-31-36137-50/53
> 25%
CAS: 124-04-9
EINECS: 204-673-3
acide adipique
Xi; R 36
2,5 - 10%

3. Identification des dangers

Principaux dangers :
Xn Nocif
N Dangereux pour l'environnement
Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:
Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la «Directive générale de classification pour les préparations de la CE», dans la dernière version valable.
R 22 Nocif en cas d'ingestion.
R 31 Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.
R 36/37 Irritant pour les yeux et les voies respiratoires.
R 50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Attention! Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits, peut libérer des gaz dangereux (chlore).
Système de classification : La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

4. Premiers secours

Remarques générales : Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement, une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.
Après inhalation : Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
Après contact avec la peau : En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.
Après contact avec les yeux : Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
Parès ingestion : Consulter immédiatement un médecin.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction : CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
Dangers particuliers dus à la substance, à ses produits de combustion ou aux gaz égaés : Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
Équipement spécial de sécurité : Porter un appareil de protection respiratoire.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Les précautions individuelles : Porter un appareil de protection respiratoire
Mesures pour la protection de l'environnement : Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel. En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Méthodes de nettoyage/récupération : Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13. Assurer une aération suffisante.

7. Manipulation et stockage

Manipulation:
Précautions à prendre pour la manipulation : Conserver au frais et au sec dans des fûts bien fermés
Préventions des incendies et des explosions : Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.
Stockage:
Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage : Aucune exigence particulière.
Indications concernant le stockage commun : Ne pas stocker avec des acides.
Autres indications sur les conditions de stockage : Tenir les emballages hermétiquement fermés.
Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

8. Contrôle de l'exposition protection individuelle

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques : Sans autre indication, voir point 7.
Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.
Valeurs limites d'exposition supplémentaires pour les dangers possibles lors du traitement : 7782-50-5 chlore
VME (France) : Valeur momentanée : 3 mg/m³, 1 ppm
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
Équipement de protection individuel:
Mesures générales de protection et d'hygiène : Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés. Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail. Éviter tout contact avec les yeux.
Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
Protection respiratoire : En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
Protection des mains : Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit/à la substance/à la préparation. À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit/la préparation/le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.
Temps de pénétration du matériau des gants : Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

9. Propriétés physiques et chimiques

Indications générales

Forme : Solide

Couleur : Blanc

Odeur : Chlorée

Changement d'état

Point de fusion : Non déterminé.

Point d'ébullition : Non déterminé.

Point d'éclair : Non applicable.

Température d'inflammation : 250,0°C

Auto-inflammation : Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif

Densité : Non déterminée.

Solubilité dans/miscibilité avec l'eau : Aisément soluble

Valeur du pH à 20°C : 6,5 (7% 20°C)

Teneur en solvants :

Solvants organiques : 0,0%

10. Stabilité et réactivité

Décomposition thermique/conditions à éviter : Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

Réactions dangereuses : Aucune réaction dangereuse connue.

Produits de décomposition dangereux : Pas de produits de décomposition dangereux connus

11. Informations toxicologiques

Toxicité aiguë :

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

51580-86-0 troclosène sodique, dihydrate

Oral : LD50, 1400 mg/kg (rat)

Effet primaire d'irritation :

de la peau : Pas d'effet d'irritation.

des yeux : Effet d'irritation.

Sensibilisation : Aucun effet de sensibilisation connu.

Indications toxicologiques complémentaires : Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:

Nocif Irritant

12. Informations écologiques

Effets écotoxiques:

Remarque : Très toxique chez les poissons.

Indications générales : Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.

Très toxique pour organismes aquatiques.

13. Considérations relatives à l'élimination

Produit:

Recommandation :

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Emballages non nettoyés :

Recommandation :

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Produit de nettoyage recommandé : Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage.

14. Informations relatives au transport

Transport par terre ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier):

Classe ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) : -

Transport maritime IMDG (ordonnance sur le transport de produits dangereux):

Classe IMDG : -

Marine Polluant : Non

Transport aérien ICA 0- TI et IA TA-DGR :

Classe ICAO/IATA : -

15. Informations réglementaires

Marquage selon les directives CEE:

Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté Européenne/la «GefStoffV»= la Réglementation sur les Produits dangereux.

Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit: xnNocif

N Dangereux pour l'environnement

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

troclosène sodique, dihydrate

Phrases R :

22 Nocif en cas d'ingestion.

31 Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

36/37 Irritant pour les yeux et les voies respiratoires.

50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phases S :

2 Conserver hors de portée des enfants.

8 Conserver le récipient à l'abri de l'humidité.

61 Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

25 Éviter le contact avec les yeux.

26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

47 Conserver à une température ne dépassant pas 50°C.

Identification particulière de certaines préparations : Attention! Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits, peut libérer des gaz dangereux (chlore).

16. Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases R importantes :

22 Nocif en cas d'ingestion.

31 Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

36 Irritant pour les yeux.

36/37 Irritant pour les yeux et les voies respiratoires.

50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Pastilles javel



PA801

Données Sécurité

